

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit *Servoflex SE*
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *aucune*
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG*
Wolf-Hirth-Str. 2
D-73730 Esslingen
Tel.: +49(0)711/93134-0
Fax: +49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : *Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)*

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 -  **GHS05 corrosion**
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 -  **GHS07**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
 -  **Xi; Irritant**
R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: *Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.*
- Système de classification: *La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.*
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- Pictogrammes de danger
 -  
 - GHS05 GHS07**
- Mention d'avertissement *Danger*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: *Clinker ciment de Portland pauvre en chromate*
- Mentions de danger *H315 Provoque une irritation cutanée.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 1)

• Conseils de prudence

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.
 • **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description :** Mélange de ciment spezial avec des additifs

• Composants contribuant aux dangers:

Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

25-<50%

 Xi R37/38-41

 Eye Dam. 1, H318

 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

• **Indications complémentaires :** Voir également les indications sous "8 Limite d'exposition et équipement"
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• **Indications générales :** En cas de malaise consulter un médecin.

• **après inhalation :** Ne pas respirer les poussières.
 L'inhalation des poussières provoque une irritation et une tuméfaction des voies respiratoires.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

• **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
 Faire le patient lui-même vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 2)

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Le produit lui-même ne brûle pas.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assure une ventilation adéquate.

Eviter toute formation de poussière.

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Porter un vêtement personnel de protection

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

- 6.4 Référence à d'autres sections

Durcit au contact de l'eau.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants.

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

Respirateur en cas de formation d'aérosols.

A protéger de l'humidité.

- Préventions contre les incendies et les explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 3)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité.
- Indications concernant le stockage commun : Pas de produits incompatibles à être spécialement mentionnés
- Autres indications sur les conditions de stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Indications complémentaires : * = poussière totale
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Équipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Éviter tout contact avec la peau
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
*** Respirateur en cas de formation de poussière. ***
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains : Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

· Protection du corps : vêtements de protection à manches longues

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	solide
Couleur :	gris
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 12

· Modification d'état

Point de fusion :	1450 °C
Point d'ébullition :	inapplicable

· Point d'éclair : non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

· Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur : Non applicable.

· Densité à 20 °C: 1,3 g/cm³

· Densité en vrac à 20 °C: 1350 kg/m³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non applicable.

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : prend hydrauliquement

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.

· Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100,0 %

· 9.2 Autres informations Les données physiques sont des valeurs moyennes.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 5)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

aucun sous utilisation appropriée

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Irrite la peau et les muqueuses.

- des yeux :

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

- Résultats sur l'homme :

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

Le produit contient de ciment. Réagit fortement alcalin au contact de l'humidité.

Peut irriter les yeux et la peau.

- Indications toxicologiques complémentaires :

Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :

Uniquement en cas de rejets involontaires de grosses quantités, en liaison avec de l'eau, par une augmentation du pH.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

évacuation selon les dispositions en vigueur

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 6)

- **Note** *Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.*

• **Catalogue européen des déchets**

17 01 01 béton

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
- **Produit de nettoyage recommandé :** *Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.*

*

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No UN**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** *néant*
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** *néant*
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** *Non*
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Non applicable.*
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** *Non applicable.*
- **"Règlement type" de l'ONU:** *-*

*

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**
- **Classe Part en %** *n.a.*
- **Classe de pollution des eaux :** *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant*
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** *-*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

SECTION 16: Autres informations

*Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".*

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 22

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servoflex SE

(suite de la page 7)

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

(n.a. = non applicable n.d. = non déterminé)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

• **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

• **Service établissant la fiche technique :**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

• **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.